

4. ORIGINE DE PROPRIETE*

La (les) terre (s) proviennent-elle (s) de la division depuis moins de 10 ans d'une plus grande propriété ?\$

OUI (1) , NON , NE SAIT PAS

(1) joindre un plan de division ainsi qu'une note explicative et les justificatifs nécessaires (actes notariés, compte hypothécaire, etc.)

Si la (les) terre (s) est (sont) située (s) dans un lotissement.

Références de la décision :

Références du certificat de conformité :

5. DESTINATION*

Est destiné à la construction : OUI NON

Autre est utilisé pour :

6. OBJET^s

Vente location Donation Partage Donation-partage

Autres :

7. CADUCITE

L'attention des signataires est appelée sur le fait que toute note de renseignements d'aménagement délivrée à partir de renseignements erronés est réputée caduque.

Date :

Signature :

8. PIECES A FOURNIR

A. Parcelles non soumises à conservation cadastrale :

- *Plan de situation à une échelle correcte.*
- *Plan(s) parcellaire(s) récent(s) établi(s) par un géomètre faisant apparaître le surplus de la propriété s'il s'agit de détachement(s)*
- *Implantation sur le P.G.A. de la commune dans le cas de parcelle(s) soumises à P.G.A.*

B. Parcelles soumises à conservation cadastrale (cadastre rénové) :

- *Un extrait de plan cadastral relatif à la (aux) parcelle(s) objet de la demande (document datant de moins de six (6) mois.)*
- *S'il est envisagé de détacher une ou plusieurs parcelles, le document d'arpentage correspondant au projet de division et l'extrait cadastral (documents datant de moins de six (6) mois.)*

Cocher la mention utile.

Nota : Cette demande et le dossier qui l'accompagne doivent être déposés à la Direction de la Construction et de l'Aménagement à Papeete, ou si elle concerne des terrains situés dans les circonscriptions territoriales des Iles-sous-le-vent ou des îles Marquises, à la subdivision correspondante de cette direction, respectivement à Uturoa et à Taiohae (art.115-1 du Code de l'Aménagement de la Polynésie Française)

Les données à caractère personnel collectées par la Direction de la Construction et de l'Aménagement, directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes d'autorisation de travaux immobiliers. Le traitement de ces données est nécessaire pour accéder à votre demande ainsi qu'à l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont à ce titre obligatoires.

Elles sont à destination de la Direction de la Construction et de l'Aménagement ainsi que, des entités ou services de l'administration ayant un intérêt à en connaître conformément au code de l'aménagement de la Polynésie française et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : la Direction de la Construction et de l'Aménagement de la Polynésie française B.P.866 Papeete, direction.sau@urbanisme.gov.pf.

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE - dpo@informatique.gov.pf

* champs obligatoires / ^s choix unique